

Audience des OS représentatives des IA-IPR avec Nicole Belloubet

Le SUI-FSU a été reçu en audience multilatérale par la ministre de l'Education nationale avec le SNIA-IPR UNSA le 29 février, en présence de Madame Valentine Tchou-Conraux, conseillère sociale. L'accueil est chaleureux et très franc. La Ministre dit vouloir nous entendre sur les dossiers qui nous préoccupent le plus actuellement. Elle précise qu'elle n'a pas encore à ce jour de réponse précise à nous donner, mais qu'elle se donne le temps des consultations avant tout arbitrage. Cette première audience ciblait les préoccupations des IA-IPR.

En propos liminaire général, nous abordons : Le déclassement salarial du corps des ia-ipr, notre refus du chef de service, le rifseep, la circulaire missions et la disparition de la notion de travail en collégial ainsi que du doyen, les lettres de missions, le mépris ressenti lors des GT vis à vis de notre corps, la DE qui n'a pas fait son travail de dialogue social avec les ia-ipr, la circulaire d'application du versement du CIA que nous n'avons toujours pas obtenue. Puis dans le détail :

Rifseep – lors de la précédente audience du 4 janvier 2024 avec Mme Tchou-Conraux, et Raphael Müller de la DE, il avait été dit qu'une enquête sur la ventilation en trois groupes dans toutes les académies serait lancée suite à notre alerte relative à l'arbitraire dans ce classement qui a conduit à classer une même mission dans le groupe 1,2 ou 3 selon les académies. Mme Tchou-Conraux nous indique que l'enquête a été menée et qu'une synthèse est en cours d'écriture avec des préconisations en vue de limiter l'arbitraire de classement.

Il est rappelé que le versement forfaitaire du CIA à hauteur de 500 euros a été vécu comme une insulte et ressenti comme du mépris caractérisé pour le corps des inspecteurs du second degré. Un échange s'instaure sur ce point qui montre que la ministre va devoir s'approprier ce dossier.

Le chef de service – Nous rappelons haut et fort que nous y sommes fermement opposés et ce pour plusieurs raisons :

Ce serait d'abord ne plus faire confiance au corps d'inspection dans les missions qu'ils mènent et là où les CE sont en auto-évaluation il serait déconcertant de voir un chef de service évaluer les inspecteurs.

Cela rigidifierait les pratiques en les hiérarchisant davantage d'une part, en les protocolarisant d'autre part (bureaucratisme supplémentaire). Perte de temps par ailleurs si l'on doit en permanence demander l'aval d'un chef de service.

Si l'idée est d'évaluer les inspecteurs/trices pour leur attribuer leur CIA, cela signifie qu'il y a là une double lecture fautive :

1) le texte de cadrage du rifseep ne dit aucunement que l'évaluation doit être annuelle. D'ailleurs le texte de cadrage relatif à l'évaluation des inspecteurs – qui n'entre pas en caducité du fait de l'apparition de celui relatif au rifseep dit bien que l'évaluation est au mieux tous les trois ans. Au passage celle des IG est tous les 6 ans, ce qui n'empêche nullement de leur octroyer un CIA.

2) une évaluation n'est pas un entretien et si l'entretien est annuel, l'évaluation elle, peut être maintenue sur 3 ans. **Nous évoquons l'idée qu'un CIA maintenu sur trois ans est tout à fait possible, sauf situations émergentes (nouvelles missions lancées par le MEN p.ex) et qu'en conséquence le recours à un chef de service devient totalement inutile.**

Un chef de service entraînerait enfin une perte de souplesse, de réactivité, d'autonomie dans les pratiques. Tout ce dont notre système a besoin pour mettre en œuvre des réformes, des textes réglementaires, de nouvelles pratiques pédagogiques.

Suite à ce premier temps d'échanges, la ministre acte un GT sur le rifseep et ses modulations IFSE auquel nous serons conviés.

Le choc des savoirs – Nous indiquons à quel point les groupes de niveaux sont très mal perçus par toute la communauté éducative ainsi que par les parents. Figurer un parcours scolaire

en destin dès la sixième va à l'encontre de l'idée que tout élève peut progresser. Les difficultés structurelles auxquelles seront soumis les CE les conduiront à devoir figer les groupes alors qu'une souplesse est encore possible avec une heure (5^{ème} heure) dévolue à des groupes de besoins et n'invalidant pas le retour en groupe classe. Nous suggérons qu'un travail sémantique est encore possible pour apaiser les tensions et ainsi revenir à des groupes de besoins. Nous indiquons enfin qu'il n'est pas pensable ni raisonnable que le MEN s'oppose à toute la recherche scientifique sur ce pb.

Sur les groupes de niveaux, il existe encore des possibilités pour assouplir le dispositif des groupes.

Nous explicitons le dilemme auquel le MEN est conduit dans le cadre du choc des savoirs : entre une priorité à accorder à la formation (notamment en maths et français) ou une priorité à accorder au remplacement de courte durée et une formation à la sauvette. **Nous réaffirmons l'impossibilité de mener une réforme sans formation digne de ce nom.** Nous insistons pour dire que des formations le soir, en distanciel ou le samedi ne résoudreont nullement le pb.

La Ministre marque son approbation sur ce point. Ce qui nous conduit à lui préciser que tel n'est pourtant pas la perspective adoptée en académie, où la phase d'écriture des PRAF est avancée et amène à recevoir des courriers indiquant la nécessité de penser les formations à 100% en dehors du face à face pédagogique. La Ministre demande qu'on lui adresse ce courrier.

La question du fonctionnement des EAFC – La création de ce service de la formation continue a engendré une rigidification des pratiques de formation et une lourdeur ainsi qu'une lenteur dans les procédures du fait de nouveaux outils numériques qui ne cessent de complexifier les démarches. Discordance entre présence faible sur une ligne des IA-IPR dans le texte fondateur des EAFC (à rechercher) alors que la formation est au cœur de nos missions dans notre circulaire de missions.

Mais ce point ne saurait faire oublier que la plus grosse difficulté est l'autonomisation de fonctionnement des EAFC qui gère de plus en plus seule les formations, sans concertation fluide avec les inspecteurs. On apprend ainsi par hasard que nos formateurs sont utilisés pour tel plan de formation élaboré par l'EAFC. A cet égard, nous signalons à la ministre que la circulaire mission des inspecteurs parue en septembre dernier, a dû faire l'objet d'une réécriture partielle pour éviter que ne soient employées des expressions comme : les inspecteurs sont « au service des EAFC ».

Nous rappelons qu'à l'heure actuelle de nombreux formateurs n'envisagent pas de poursuivre leur mission de formation, tant le contexte est délétère. L'abandon de nombreux projets de formations est désormais le lot de beaucoup d'entre nous.

Les Lettres de mission - La Ministre veut savoir ce que nous en pensons.

Nous précisons que nous subissons une augmentation sans fin des missions. La ministre rappelle ce qu'elle considère comme étant le cœur de mission des ia-ipr avec qui elle a piloté dans l'académie de Toulouse : accompagner les professeurs dans leurs formations, en réunions d'équipes, piloter les examens, participer à des concours, suivre les stagiaires etc. Nous confirmons sur ces missions existent toujours mais qu'à côté de cela, et depuis le ministère Blanquer et la réforme du lycée notamment, il convient d'y ajouter de nombreuses missions transversales comme l'IEF, l'évaluation des établissements, l'examen des dossiers Acloe.... Nous précisons qu'outre ces nouvelles missions, ce sont nos conditions de travail qui se sont dégradées, notamment du fait de la multiplication d'outils numériques qui facilitent la vie des services mais pas du tout la nôtre.

Nous proposons à la Ministre de lui faire parvenir un document récapitulatif l'ensemble des missions que nous menons. Avec une double colonne : les missions dites traditionnelles et les missions nouvelles et transversales.

La ministre demande : avez-vous le temps de mener des réunions d'équipes ? Nous répondons par la négative pour deux raisons : les professeurs ont cours et le CE refuse de les libérer, voire le temps de repas n'existe plus dans les edt, nous n'avons pas le temps car d'autres tâches nous appellent. Nous rappelons aussi que dans notre circulaire, il est fait mention de l'accompagnement RH que nous sommes censés mener avec les enseignants et de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de la faire.

Le Bac : Nous proposons l'envoi d'une note circonstanciée sur ce point vu son urgence.

Nous rappelons les points suivants : Une note de service parue au B.O. du 2 février (<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo5/MENE2335316N>) fixe le cadre du processus de correction et d'évaluation des épreuves terminales de tous les examens du second degré.

Elle rappelle notamment l'abandon du « **correctif académique** »... qui, pour le baccalauréat, **n'a jamais été mis en œuvre**, si ce n'est sous forme de « péréquations au clic » depuis que la « réforme Blanquer » impose que les épreuves d'Enseignement De Spécialité (EDS) se déroulent sur deux journées, ce qui, en effet, a parfois nécessité, pour des raisons d'équité, que les moyennes des deux journées soient ajustées.

C'est d'ailleurs précisément pour traiter ce problème d'écart possible entre les moyennes du jour 1 et du jour 2 que la note annonce aussi la fin des « corrigés académiques » et la réduction des « ententes académiques » à de simples temps « d'explicitation » des recommandations nationales. En effet, **des commissions d'entente nationales, menée par l'Inspection générale, sont désormais instituées**, pour tous les EDS, dans le but de fournir des indications nationales de nature notamment à permettre, en amont, une prise en compte des éventuels écarts de difficulté entre les sujets du jours 1 et ceux du jour 2.

On précise que le rôle des inspecteurs pédagogiques territoriaux se trouve ainsi, à la fois, extrêmement réduit et singulièrement compliqué :

- Extrêmement réduit, car ils perdent, en amont, le pilotage des corrections académiques et deviennent de simples relais des consignes nationales ; alors que le cœur des réunions d'entente est bien de travailler à construire une intelligence commune sur les sujets et une compréhension élargie des pistes d'élaboration par les élèves.
- Singulièrement compliqué car ils devront assumer, en aval, la charge de l'harmonisation « au fil de l'eau » dans des conditions inédites et intenable. Inédites, car jusque-là ce travail était dévolu, sous leur autorité, aux responsables de commission, et intenable car les inspecteurs-trices, ont en permanence d'autres dossiers à traiter et que cette contrainte supplémentaire dans un agenda beaucoup trop resserré va gravement impacter leur temps de travail d'une part, et que d'autre part, ils-elles n'ont pas vocation à être des inquisiteurs dans le travail des enseignants.

Nous insistons enfin sur l'étroitesse du calendrier du baccalauréat et l'extrême difficulté à assurer la qualité et l'équité des examens si rien ne change. Vouloir à tout prix récupérer le mois de juin par pure idéologie n'est pas de nature à permettre de considérer le baccalauréat comme un examen essentiel.

Nous formulons une alerte forte concernant les conditions d'examen telles qu'elles se profilent :

En tout état de cause, dans les modalités prévues, les inspecteurs pédagogiques territoriaux ne peuvent pas, en conscience et faute de conditions adéquates, s'engager à garantir la qualité et l'équité des corrections.

L'entretien aura duré presque deux heures. La ministre a fait preuve d'une grande qualité d'écoute et pu mesurer l'ampleur des changements depuis qu'elle a quitté ses fonctions de rectrice.